

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SIVOM
DU VENDREDI 21 FEVRIER 2020**

**FINANCES
N°I.1-II/2020**

NOMBRE

de membres en exercice : 24

de présents ou représentés : 14

de votants : 18

**OBJET :
Compte Administratif 2019**

Nota, le Président certifie que le
compte rendu de cette délibération
a été affiché à la porte du siège du syndicat
16 MARS 2020

Que les convocations du SIVOM ont
été faites le 14 FEVRIER 2020.

LE PRESIDENT,


H. COLOMAS

Le vingt et un février deux mille vingt à dix-huit heure trente, le Comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Val de Banquière s'est réuni à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Président le quatorze février deux mille vingt.

Etaient présents :

Mesdames, Isabelle MARTELLO, Marie-Alice HIVET,

Messieurs, Jean-Jacques CARLIN, Maurice GOLETTA, Joël LECOQ, Pierre VITALE, Jacques GHIRLANDA, EINAUDI Antoine, Gérard ANDRAU, Jacques MURRIS, Michel RAYMOND, PAUL Hervé, FERRETTI Alexandre, BONSIGNORE Pascal.

Etaient représentés :

Monsieur Robert AGOSTINI par Monsieur Jean Jacques CARLIN
Madame Paule BECQUAERT par Monsieur Pierre VITALE
Madame Sophie BERRETTONI par Madame Isabelle MARTELLO
Monsieur REVERTE par Monsieur PAUL Hervé

Etaient excusés :

Madame BECQUAERT Paule
Monsieur François BESSET
Monsieur Alain FRERE
Monsieur Georges REVERTE
Monsieur AGOSTINI Robert
Madame BERRETTONI Sophie
Monsieur Honoré COLOMAS
Madame Isabelle BRES

Etaient absents :

-Alexandra TEUS
-Lydia PETRIN

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur Hervé PAUL est élu Président, préside la séance.

Il constate que le quorum est atteint car plus de la moitié des membres sont présents, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame MARTELLO est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600403-20200221-11II2020-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2020

Affichage : 30/04/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Vous avez tous reçu avec la convocation à la présente séance, les vues d'ensemble des sections de fonctionnement et d'investissement du compte administratif 2019.

Le logiciel Finances de nos administrations a évolué vers une nouvelle version qui a occasionné quelques retards et perturbations dans la présentation des documents (les restes à réaliser doivent notamment être consolidés).

Je vais tout d'abord vous commenter, les résultats de la **SECTION DE FONCTIONNEMENT** :

LES DEPENSES s'élèvent à 15 573 704.26 €

Elles comprennent :

15 410 594.03 € de mandats émis
71 465.36 € de charges rattachées aux intérêts courus non échus
91 644.87 € de dépenses d'ordre liées aux dotations pour amortissements,

pour 16 427 893.15 € de crédits ouverts. Il est à noter que le pourcentage de réalisation est de 94.8 %.

L'analyse par chapitre des dépenses, nous permet de constater pour :

Le Chapitre 011 : charges à caractère général :

Crédits ouverts 2 393 107.43 €
mandats émis 2 253 909.34 €
soit un pourcentage de réalisation de quasi 94%.

Le Chapitre 012 : charges de personnel :

Crédits ouverts 11 666 380.72 €
pour 11 410 137.11 €
de dépenses réelles **soit un pourcentage de réalisation de 97.8 %.**

Le Chapitre 65 : autres charges de gestion courante :

Crédits ouverts 1 745 430 €
pour 1 630 868.56 €
de dépenses réelles **soit un pourcentage de réalisation de 93.44%.**

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur

006-240600403-20200221-1112020-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet de la région

Affichage : 30/04/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Ce poste budgétaire est principalement constitué par les flux budgétaires (mises à disposition de biens et de personnel, versements des prestations caf) entre

collectivités mutualisées mais aussi entre le sivom et les communes adhérentes. La différence provient cette année d'un reversement moins important que prévu aux communes sur la prestation de service enfance jeunesse (moins 113 k€) servie par la caisse d'allocations familiales.

Le Chapitre 66 : charges financières :

Crédits ouverts	195 875 €
pour	178 334.35 € (mandats émis et
charges rattachées) de réalisation soit un pourcentage de réalisation de 91%.	

Cet écart s'explique par :

- des frais de ligne de trésorerie prévus mais non réalisés (recherche permanente d'une trésorerie 0) ;
- des emprunts courts terme prévus mais non réalisés (recherche permanente d'une trésorerie 0) ;
- des prêts prévus sur l'année mais dont les annuités impacteront au final 2020

Le Chapitre 67 : charges exceptionnelles :

Crédits ouverts	327 100 €
pour	8 810.03 €
de dépenses réelles soit un pourcentage de réalisation de 2.69 %.	

Ce compte est à analyser conjointement avec le compte 77 qui couvre les recettes exceptionnelles.

Elles couvrent les dépenses liées aux contentieux. Il avait été prévu :

-100 k€ de dépenses exceptionnelles (à rapprocher des recettes exceptionnelles prévues) pour 8 810.03 € au réel

-144 k€ de dépenses pour annuler deux anciens titres de la métropole liés aux transferts de compétences et aux mandats de gestion provisoire du Sivom (2002 et 2009) ; à prévoir de nouveau sur 2020. Un rendez-vous financier avec la métropole sera programmé afin d'étudier toutes les écritures restées en instance

-54 k€ de provision pour les subventions du fond social européen titrées et contestées (dossier en cours)

-30 k€ de factures cnracl liées aux validations de service (dépenses qui passent au final en chapitre 12 dépenses personnel) ; au réel 3200 € mais nous avons de

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600403-20200221-11II2020-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2020

Affichage : 30/04/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



nombreux dossiers en cours qu'il convient de régulariser (en parallèle de l'accord des agents)

Le Chapitre 042 : opération d'ordre :

Crédits ouverts 100 000 €
pour 91 644.87 €
de dépenses réelles soit **un pourcentage de réalisation de 91.64%**.

Ces dépenses correspondent à l'amortissement obligatoire des éléments constitutifs du patrimoine du Sivom (véhicules, matériel électro-ménager, matériel éducatif...). Elles se retrouvent en recettes d'investissement.

LES RECETTES s'élèvent à 15 548 377.31 €
pour 15 899 594.6 €
de prévision soit **un pourcentage de réalisation de 97.79 %**.

Le détail par chapitre est le suivant :

Chapitre 013 : atténuation des charges

Crédits ouverts 128 610.8 €
pour 242 708.05 €
de recettes réelles soit **un pourcentage de réalisation de 188.72 %**.

Cela correspond aux remboursements des maladies et arrêts de travail liés au personnel, par nature aléatoires excepté pour les situations connus d'avance.

Tout d'abord nous avons eu de nombreux dossiers qui se sont débloqués cette année (remboursements de notre ancien assureur pour des agents pour lesquels nous avons maintenu le salaire).

Le Sivom a eu sur 2019 un contrat d'assurance du personnel beaucoup plus favorable (conditions et modalités de prise en charge par notre assureur). La cellule spécifique mise en place au sein du service ressources humaines, du fait des enjeux et de la complexité des dossiers, a permis d'optimiser la gestion de ces dossiers sensibles.

Reste un contentieux avec notre assureur 2019 qui a déposé le bilan et donc il conviendra, par prudence sur le budget 2020, de prévoir d'annuler un titre constaté sur ce budget 2019 de 31 k€.

Chapitre 070 : Produits des services, domaine et ventes

Crédits ouverts 2 144 599 €
pour 2 189 367.41 €
de recettes réelles soit **un pourcentage de réalisation de 102%**.

Plus de 87 k€ de mise à disposition prévus en chapitre 74 sont passés sur ce budget.



Chapitre 73 : Impôts et taxes

Crédits ouverts 5 370 420 €

pour 5 395 088 €

de recettes réelles **soit un pourcentage de réalisation de 100.46%.**

La différence s'explique par les rôles supplémentaires et complémentaires versés au syndicat liés à l'évolution des bases d'imposition.

Chapitre 74 : Dotations et participations

Crédits ouverts 7 939 367.29 €

pour 7 454 179.45 €

de recettes réelles **soit un pourcentage de réalisation de 94%.**

Cette différence provient essentiellement de :

- du montant de psej moins important (prestation de service enfance jeunesse) versé par la caf pour les communes (113 k€, en lien avec le chapitre 65)
- de la constatation des mises à disposition au chapitre 70 (87 k€)
- de recettes moins importantes que prévues du département sur les secteurs social et formation (pour le secteur social -120 k€ (moins d'activité que prévue) et pour le secteur formation (-130 k€) les sources de financements ont été différentes)
- de la constatation au chapitre 76 des participations des communes pour 43 k€ alors que ce montant a été prévu au chapitre 74 (remboursement intérêts de la dette)

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

Crédits ouverts 216 597.51 €

pour 215 551.21 €

de recettes réelles **soit un pourcentage de réalisation de 99.52%.**

Chapitre 76 : produits financiers

Crédits ouverts 0 €

pour 43 050.45 €

constatation du remboursement par les communes des intérêts de la dette (somme budgétisée au chapitre 74)

Chapitre 77 : Produits exceptionnels

Crédits ouverts 100 000 €

pour 8 432.74 €

de recettes réelles **soit un pourcentage de réalisation de 8.43%.**

Remboursements liés aux contentieux, donc aléatoires en temporalité et montants. A rattacher à l'analyse du compte 67 en dépenses.

Accusé de réception

006-240600403-20200221-11112020-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2020

Affichage : 30/04/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



A ces recettes 2019 de **15 548 377.31 €**

il convient de rajouter l'excédent global de clôture de l'exercice 2018 section de fonctionnement soit **1 548 166.15 €**

on obtient un total de recettes 2019 de **17 096 543.46 €**

L'excédent global de clôture de l'exercice 2019 section de fonctionnement s'élève donc à 1 522 839.2 € (un million cinq cent-vingt-deux mille huit cent trente-neuf euros vingt cents).

Il vous est proposé

- **D'affecter à hauteur de 106 000 € à la section d'investissement pour régulariser la constatation sur la section de fonctionnement du remboursement par les communes de la dette patrimoniale du Syndicat des années 2019 demandé par la trésorerie**
- **reporté sur la section de fonctionnement au budget primitif 2020 à hauteur de 1 416 839.2 €**

En ce qui concerne **LA SECTION D'INVESTISSEMENT :**

LES DEPENSES s'élèvent à **4 054 562.43 €**

qui se répartissent de la manière suivante :

Les dépenses d'équipement : 1 261 373.12 € de dépenses d'équipement pour toutes les compétences du syndicat. Il est à noter l'acquisition principalement:

- du local tenant lieu d'appartement pédagogique pour Inter'Val Formation, à la Trinité pour 152 k€
- des locaux accueillants le Bureau Information Jeunesse, des bureaux et espace centre de formation et la Poste à la Trinité pour 924 k€
- d'un véhicule de portage de repas 25 k€ et du broyeur de végétaux (23 k€) avec camion benne (13 k€)

Les dépenses financières à hauteur de **857 081.06 €** relatives aux remboursements du capital des emprunts contractés pour le compte des communes que ce soit pour des emprunts à court terme (prêts relais FCTVA et SUBVENTION) ou à long terme. A noter que pour 2020, nous conserverons les prêts relais subventions et fctva en cours de 1371 k€ et 723 k€.

Les dépenses des opérations pour compte de tiers : 1 936 108.25 € de réalisations de travaux pour le compte des communes,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600403-20200411-150245

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2020

Affichage : 30/04/2020

Pour l'autorité compétente



LES RECETTES d'un montant de
se décomposent comme suit :

4 008 445.06 €

Chapitre 13 (subventions d'investissements) **393 241.26 €** de subventions versées pour les travaux et acquisitions d'équipement liés au patrimoine du syndicat (principalement subventions pour l'acquisition de la « Galipette » à la Trinité de la caisse d'Allocations familiales 206 k€ et du conseil départemental 144 k€)

Chapitre 16 (emprunts et dettes assimilées) **2 118 000 €** d'emprunts réalisés pour la réalisation des opérations **délégées** par les communes mais aussi pour le compte des opérations propres au Sivom dont principalement des emprunts : **long terme** (15 ans). Un emprunt à taux fixe, 2 098 k€ à 0.52 % (dont 1 076 k€ pour les acquisitions patrimoniales sur la Trinité pour le centre de formation et 1 022 k€ pour des opérations en maîtrise d'ouvrage déléguée pour le compte de Tourrette-Levens, Aspremont et la Trinité) auprès du Crédit Agricole

Les 20 k€ restant étant une écriture de régularisation d'un emprunt caf pour la micro-crèche d'Aspremont.

Chapitre 10 (dotations) **9 917 €** de fcvt

Chapitre 1068 (affectation du résultat 2018) **180 000 €**

Chapitre 27 (autres immobilisations financières) **758 629.16 €** de remboursements et de régularisation du capital de la dette par les communes des emprunts contractés par le Sivom pour leur compte

chapitre 45

457 012.77 € de subventions perçues de la part de diverses collectivités (Etat, Conseil Départemental, CAF, Région, communes) et participations des communes relatives aux opérations sous mandats

91 644.87 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600403-20200221-1112020-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet

Affichage : 30/04/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



En ce qui concerne l'excédent global de clôture de l'exercice 2019 section d'investissement :

- l'excédent d'investissement reporté de 2018 est de 583 862.24 €
- pour 2019, la section d'investissement affiche un déficit de 46 117.37 €

L'excédent global de clôture de l'exercice 2019 section d'investissement s'élève donc à 537 744.87 €

Ainsi l'excédent global de clôture de l'exercice 2019 toutes sections confondues s'élève à 2 060 584.07 €.

Avez-vous des questions ?

Il vous est donc proposé de valider les montants suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses	15 573 704.26 €
Recettes	15 548 377.31 €
Déficit 2019	25 326.95 €
Excédent de fonctionnement 2018	1 548 166.15 €
Excédent global de fonctionnement 2019	1 522 839.2 €
Dont	106 000 €
Seront affectés à la section d'investissement	
Dont	1 416 839.2 €
Seront reportés sur la section de fonctionnement au budget primitif 2020	

Section d'investissement

Dépenses	4 054 562.43 €
Recettes	4 008 445.06 €
Excédent d'investissement 2018 reporté	583 862.24 €
Excédent d'investissement 2019	537 744.87 €

L'excédent de clôture 2019 toutes sections confondues s'élève à 2 060 584.07 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600403-20200221-I1I2020-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2020
Affichage : 30/04/2020

Pour l'autorité compétente : M. le Maire

Sur l'exposé de Monsieur PAUL, et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

Section de fonctionnement :



Dépenses	15 573 704.26 €
Recettes	15 548 377.31 €
Déficit 2019	25 326.95 €
Excédent de fonctionnement 2018	1 548 166.15 €
Excédent global de fonctionnement 2019	1 522 839.2 €
Dont	106 000 €
Seront affectés à la section d'investissement	
Dont	1 416 839.2 €
Seront reportés sur la section de fonctionnement au budget primitif 2020	

Section d'investissement

Dépenses	4 054 562.43 €
Recettes	4 008 445.06 €
Excédent d'investissement 2018 reporté	583 862.24 €
Excédent d'investissement 2019	537 744.87 €

L'excédent de clôture 2019 toutes sections confondues s'élève à
2 060 584.07 €

Fait à Saint-André, les jours, mois et an que susdits.

LE PRESIDENT,



H. COLOMAS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600403-20200221-I1I2020-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2020

Affichage : 30/04/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600403-20200221-I1I2020-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2020

Affichage : 30/04/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

